



Administration numérique des étrangers en France (ANEF)

Les services de l'État sont engagés pour accompagner les étrangers dans leurs démarches dans les Bouches-du-Rhône

Le déploiement du téléservice de l'administration numérique des étrangers en France (ANEF) est une réforme d'ampleur portée par le ministère de l'Intérieur afin de permettre à 10 millions d'usagers de bénéficier de la modernisation de l'action publique en s'appuyant sur la transformation numérique.

Cette refonte porte l'ambition de mettre en adéquation un nouveau cadre d'action partagé entre les usagers et l'administration, pour simplifier les démarches et améliorer les conditions d'accueil en supprimant les files d'attente que les préfectures connaissaient avant la crise sanitaire, et en particulier celles des Bouches-du-Rhône sur son site de la rue Saint-Sébastien.

La décision du Conseil d'État (CE) du 3 juin 2022 a confirmé la possibilité pour l'administration de rendre obligatoire le recours à certaines télé-procédures. Toutefois, le juge administratif a estimé que des solutions d'accompagnement et de substitution devaient être mises en place pour ceux des usagers dans l'impossibilité d'accéder aux services dématérialisés.

Ainsi, conformément aux instructions ministérielles, l'installation d'un point d'accès numérique dédié aux étrangers a été mise en œuvre en novembre 2021, puis renforcée suite à l'arrêt du CE du 3 juin 2022 sur le site de Saint-Sébastien à Marseille pour les démarches suivantes :

- accompagnement dans les télé-procédures relevant de l'ANEF ;
- prise de rendez-vous sur le site internet de la préfecture pour déposer une première demande de titre de séjour ;
- demande de renouvellement de récépissé sur le site de la saisine des services de l'État par voie électronique.

Une double procédure permet de prendre rendez-vous au point d'accès numérique :

- une procédure dématérialisée pour obtenir un rendez-vous en ligne ;
- une procédure alternative grâce à un formulaire de contact.

En outre, de nombreuses solutions locales sont mises en œuvre quotidiennement afin de permettre aux usagers de bénéficier de leur droit au séjour, en particulier pour ceux qui se heurtent à des difficultés sur l'ANEF.

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr





Ainsi, les services de la préfecture adaptent leur fonctionnement aux enjeux spécifiques liés à l'activité particulièrement soutenue en matière de délivrance de titres de séjour dans le département des Bouches-du-Rhône dans un souci permanent d'amélioration des conditions d'accueil, de traitement efficace des demandes et de respect de la décision du Conseil d'État du 3 juin 2022.

Plus de 52 000 usagers ont été reçus en 2022 et 25 500 titres instruits dans des délais largement conformes aux objectifs nationaux.

Les conditions d'accueil et de traitement des demandes de titres de séjour pour tous les publics sont une priorité qui s'inscrit dans une démarche de modernisation et de simplification des procédures.